

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GALLY MAULDRE DU 20 JANVIER 2014

L'an deux mille QUATORZE,

Le 20 janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale de la commune d'Andelu, en séance publique, sous la présidence de Manuelle WAJSBLAT, Présidente

Présents:

<u>Commune d'ANDELU</u>: Michèle BOUGNOTEAU, Olivier RAVENEL <u>Commune de BAZEMONT</u>: Jean-Bernard HETZEL (Arrivé à 18h31),

Commune de CHAVENAY : Denis FLAMANT (Arrivé à 18h27),

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Raymond METZGER

Commune de DAVRON : Louise de GONCOURT, Valérie PIERRÈS

Commune de FEUCHEROLLES : Katrin VARILLON

Commune d'HERBEVILLE : Laurent THIRIAU,

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Max MANNÉ, Michel GROH

Commune de MAULE: Laurent RICHARD, Armelle MANTRAND, Alain SENNEUR, Alain PALADE

Commune de MONTAINVILLE: Eric MARTIN,

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE: Manuelle WAJSBLAT, Michel BACHMANN

Procuration(s):

Patrick LOISEL à Katrin VARILLON
Bertrand CHANZY à Max MANNE
Christine ALLIBERT à Manuelle WAJSBLAT
Caroline PEREDA à Armelle MANTRAND
François DELALANDE à Laurent THIRIAU
Bernard VILLIER à Laurent RICHARD

Absents excusés :

Bertrand CAFFIN, Cécile GERMAINE, Etienne de POMMERY, Patrick PASCAUD,

Secrétaire de séance : Olivier RAVENEL

La Présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18h10.

A) Approbation du procès verbal de la séance du 18 décembre 2013 :

Le procès verbal de la séance du 18 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

B) Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs confiés à la Présidente :

N°20 : Marche de fourniture et de livraison de repas en liaison froide pour les personnes âgées ou présentant un handicap pour un montant maximum annule de 95 000 € HT par an. Le prix unitaire du repas pour la première année du marché s'élève à 5.140 € HT soit 5.423 € TTC et le prix du potage supplémentaire à 0.40 € HT soit 0.422 € TTC.

N°21: Avenant n°1 à l'acte constitutif d'une régie de recettes du cinéma intercommunal de Maule afin de permettre l'encaissement de la participation demandée aux usagers pour la manifestation « le jour le plus court » organisée du 20 décembre 2013 au 27 décembre 2013.

C) Notes de synthèses :

Entendu les exposés des rapporteurs et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ADOPTE les délibérations suivantes :

N° 2014-01/01 : Unification de la base minimum de CFE pour l'exercice budgétaire 2014 - Modification

DECIDE de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum.

FIXE le montant le montant de la base minimum de Cotisation Foncière des Entreprises comme suit :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes HT du contribuable	Montant de la Base Minimum
≤ 10 000 €	500 €
> 10 000 € et ≤ 32 600 €	1 000 €
>32 600,00 € et ≤100 000€	2 100€
> 100 000 € et ≤ 250 000 €	3 500€
> 250 000 € et ≤ 500 000 €	5 000€
> 500 000 €	6 500€

REAFFIRME l'application d'un système de convergence du montant de la base de CFE ainsi unifiée sur 10 ans en application de la délibération du conseil communautaire du 18 septembre 2013.

Vote à l'unanimité.

N° 2014-01/02 : Réduction de la base minimum de Contribution Foncière des Entreprises pour certains assujettis prévue à l'article 1647 D du CGI – Annulation

ABROGE la délibération du conseil communautaire n° 2013-09/69 du 18 septembre 2013 fixant la réduction à 50% du montant de la base minimum de Cotisation Foncière des Entreprises pour les redevables dont le chiffre d'affaires ou les recettes hors taxes sont

inférieurs à 10 000 € ou n'exerçant leur activité professionnelle qu'à temps partiel ou pendant moins de neuf mois de l'année.

Vote à l'unanimité

N° 2014-01/03 : Convention avec l'ESAT de la Mauldre pour des prestations de portage de repas sur la commune de Maule

APPROUVE la convention à intervenir avec l'ESAT de la Mauldre pour la mise à disposition de 4 travailleurs handicapés dans le cadre d'un détachement en autonomie totale pour des prestations de portage de repas en centre ville de Maule.

AUTORISE la Présidente à signer ladite convention.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite au budget Primitif 2014

Vote à l'unanimité.

N° 2014-01/04: Modification des statuts du SIEED - Approbation

APPROUVE la modification statutaire susvisée.

Vote à l'unanimité.

N° 2014-01/05 : Conventions à intervenir avec la CNAV et la MSA pour la prise en charge des prestations d'aide à domicile.

AUTORISE Mme la Présidente à signer les nouvelles conventions à intervenir avec la C.N.A.V (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) et la M.S.A (Mutualité Sociale Agricole).

Vote à l'unanimité.

D) Questions diverses

La séance prend fin à 18h45.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 21 janvier 2014

Affiché le 28 janvier 2014

